

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le deux du mois d'avril 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2019
Séance du 10 avril 2019**

N°22

**Objet : Avenant n°1 au Contrat
de Ruralité**

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

AUBERT Serge (jusqu'au rapport n° 28), AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 28), , BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse , BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoit, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger (jusqu'au rapport n° 18), JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MAGAUD Marie José, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise (à partir du rapport n° 2), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 25), POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°27), TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

ACCIAI Bruno a donné pouvoir à BECCARIA Lilyane

Etaient représentés :

AILHAUD Régine a donné pouvoir à BONNET Brigitte
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à MAZAL Ambroise
AYMES Bernard a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
COMBE Gérard a donné pouvoir à FIGUIERE Delphine
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle (jusqu'au rapport n° 5)

Etaient excusés :

AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PELESTOR Michel
BOURJAC Jean Marie	ROCHAT Jacques
CAREL Serge	RONDEAU Daniel
DE VALCKENAERE Gilles	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	

Monsieur Benoit CAZERES, rapporteur, expose ce qui suit :

L'accord cadre du Contrat de Ruralité 2017-2020 de Provence-Alpes-Agglomération (PAA) a été signé le 29 juin 2017.

Il vous est rappelé que ce contrat vise à structurer, pour tous les aspects de la vie quotidienne les politiques publiques territorialisées en coordonnant les dispositifs financiers de l'Etat (crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat) déjà en place [notamment recours à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), à la Dotation au Soutien à l'Investissement Local (DSIL), au Fonds National d'Aménagement Des Territoires (FNADT), aux fonds de soutien au numérique].

Il prévoit l'ensemble des actions et des projets, à conduire autour des six volets prioritaires suivants:

- 1. L'accès aux services et aux soins
- 2. La revitalisation des bourgs centre
- 3. L'attractivité du territoire
- 4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire
- 5. La transition écologique et énergétique
- 6. La cohésion sociale

ainsi qu'autour des thématiques qui ont été retenues pour notre territoire au titre de ses enjeux locaux :

- Le tourisme culture-nature comme moteur du développement économique
- Une économie diverse à consolider et réinventer
- Les produits du terroir et ses savoir-faire à mettre en avant
- Une offre de service à la population à conforter
- Un territoire dont l'accessibilité limitée doit être considéré comme un atout

Outre l'accord-cadre, une première convention annuelle de financement a été conclue entre l'Etat et PAA le 15 décembre 2017 avec en annexe un tableau récapitulatif des actions prêtes à être engagées dans l'année et leur plan de financement.

Notre conseil communautaire a également arrêté le 12 décembre 2018 une liste d'opérations éligibles au contrat de ruralité pour l'année 2018 ayant obtenu des financements de l'Etat.

La convention financière 2018 est en cours de signature

Il est aujourd'hui nécessaire de compléter, par voie d'avenant, l'accord initial en y adjoignant et actualisant les opérations suivantes qui satisfont aux axes et thématiques du contrat :

Actions à ajouter au contrat :

- Aiglun : Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire
- Aiglun : Réhabilitation et amélioration des conditions de fonctionnement des réseaux d'eau
- Digne-les-Bains : Requalification du parking souterrain Gassendi

- Digne-les-Bains : Création d'un parc de stationnement sur le site de l'ancienne usine à gaz
- Mézel : Aménagement de locaux de la mairie dans l'ancienne école
- Mirabeau : Extension du réseau d'assainissement au hameau de Garce
- Prads-Haute-Bléone : Mise en séparatif du réseau d'assainissement, réfection du réseau d'eau potable et réfection de la voirie dans le centre du village
- Thoard : Réfection des réseaux d'eau potable, d'assainissement, des eaux pluviales et la voirie et enfouissement des réseaux secs au hameau des Bourres
- Volonne : Aménagement du centre ancien : chemin de ronde, rue Victor Heyries et chemin de la Chareirasse

Actions à actualiser dans le contrat :

- Digne-les-Bains : Requalification de la partie Est de la place Général de Gaulle et du cours des Arès
- Provence Alpes Agglomération : Projet Eco-touristique d'aménagement de la retenue de l'Escale
- Provence Alpes Agglomération : Restructuration du plateau des Lauzières (rénovation du centre culturel Simone Signoret)
- Seyne : Construction d'un refuge d'altitude

Il vous est proposé :

- De valider cette liste d'opérations
- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant correspondant permettant une bonne coordination des dispositifs financiers et une réalisation très rapide d'opérations d'investissement déterminantes pour le développement, la revitalisation et l'attractivité de notre territoire.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 12/04/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190410-22_10042019